



## RENCONTRE

Tous les pédicures-podologues de notre région sont invités à échanger avec notre Président national, M. Eric PROU, le 9 décembre 2019 à 18h30. Voir article et coupon réponse.

**Venez nombreux !**

**RAPPEL** | Espace Performance  
Bât. H1 - 35769 S<sup>t</sup> Grégoire

L'intronisation marque l'entrée des nouveaux professionnels dans la vie active. C'est la fin d'un cycle de 3 ans pendant lequel les étudiants acquièrent les compétences requises à l'exercice de notre profession. Parmi celles-ci, nous retrouvons les compétences législatives, car le Code de Déontologie s'applique tant aux étudiants qu'aux professionnels. Il reste maintenant aux nouveaux professionnels à exercer leur métier dans les « règles de l'art ». Certains d'entre eux ont commencé à travailler dès le mois de juillet et ont assuré des remplacements dans vos cabinets. Pour d'autres, le projet professionnel passera par des collaborations ou des rachats ou plus rarement des créations de cabinet en Bretagne ou ailleurs. Ce projet est parfois le fruit de rencontres préalables réalisées dans le cadre de stages effectués par les étudiants dans vos structures au cours de leur cursus de formation.

La formation, terminée pour les uns, continue ou démarre pour les autres. Chaque rentrée scolaire apporte son lot de nouveautés, c'est encore le cas cette année avec normalement (nous sommes dans l'attente du texte) la mise en place du service sanitaire dans nos instituts. Celui-ci est déjà effectif pour certaines professions de santé (médecine, odontologie, IDE, MK...). Ce dispositif a pour objectif d'initier les étudiants aux enjeux de prévention primaire et d'intégrer celle-ci dans les pratiques des professionnels de santé. Il doit permettre la mise en place d'actions concrètes et de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité. Ce travail collaboratif doit permettre aux futurs professionnels de mieux se connaître dès la formation pour mieux travailler ensemble après. Ce dispositif vient également valoriser les actions déjà mises en place dans nos instituts auprès de différents publics.

Cette démarche interprofessionnelle n'est pas sans rappeler celle des CLIOR (Comité de Liaison Inter Ordres) dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Le CIROPP Bretagne travaille depuis de nombreuses années à faciliter les échanges avec nos partenaires professionnels tout en gardant un œil sur l'évolution des parcours de formation.

Bien confraternellement,

**Gilles LE NORMAND**

**Vice-Président**

- 1 **Éditorial**
- 2 **Déménagement / Intronisation / Agenda**
- 3 **Compte de résultat 2018 / Budget prévisionnel 2020**
- 4 **La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager**
- 5 **Modes d'exercices / Rencontre**
- 6 **Mouvements du tableau**



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
BRETAGNE & SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

**ESPACE PERFORMANCE**  
Bâtiment H1  
35769 SAINT-GRÉGOIRE  
Tél. 02 99 26 90 44  
contact@bspm.ciropp.fr

## Permanences téléphoniques

**Lundi et jeudi**  
8h30 > 12h30  
13h30 > 17h00  
**Mardi et vendredi**  
8h30 > 12h30

## Accueil

**Tous les jours**  
sauf mercredi après-midi

Éditeur : CIROPP Bretagne - SPM  
Directrice de la publication :  
Elodie GORREGUES  
Rédacteurs : L. BESNIER, J. SIMON,  
A. GOURIOU, G. LE NORMAND,  
N. ROMAIN, O. HUET, F. STAGLIANO,  
M. GESNYS.  
Tirage : 30 exemplaires  
ISSN  
V. papier : 2678-9701  
V. en ligne-courriel : 2679-4209

## DÉMÉNAGEMENT



Après 12 ans au 6A rue du Bignon à RENNES, le Conseil Interrégional de Bretagne-St-Pierre-et-Miquelon a pris possession fin juin de ses nouveaux locaux situés à l'Espace Performance à SAINT-GRÉGOIRE.

Cet environnement nous propose, outre sa facilité d'accès, de multiples services comme le point Poste, service de proximité important que nous n'avions plus rue du Bignon.

De plus, l'espace restreint des anciens locaux devenait problématique, il nous fallait trouver une solution pour l'archivage, la salle de réunion, l'accueil...

Le numéro de téléphone et l'adresse courriel restent inchangés. C'est avec plaisir que les élus et l'assistante de direction vous recevront désormais à **L'ESPACE PERFORMANCE**  
**Bâtiment H1**  
**35769 SAINT-GRÉGOIRE**

## INTRONISATION

Suite aux résultats du Diplôme d'État 2019, les élus ont reçu les jeunes professionnels inscrits au CIROPP Bretagne-St-Pierre-et-Miquelon lors de deux réunions qui se sont déroulées respectivement le 5 juillet et le 23 septembre derniers.

À cette occasion, les jeunes diplômés ont prêté serment et se sont engagés solennellement devant leurs pairs à se conformer et à respecter les principes du Code de déontologie qui leurs ont été remis.

Cette intronisation retrace l'histoire de la profession, permet de comprendre son évolution et son intégration au sein du système de santé actuel.

Ce temps fort, a été l'occasion de partager un verre de confraternité et d'échanges avec les élus et la secrétaire présents.



## AGENDA

20/05/19  
Réunion Conseil

21/05/19  
Réunion ARS

05/07/19  
Audition individuelle-  
Prestation de serment  
et Réunion du Bureau

27/08/19  
Médiation et  
permanence

12/09/19  
• Rencontre Inter Région  
(RIR) à ANGERS avec  
les CROPP Pays de la  
Loire et Normandie  
• CLIOR : Offre de  
prévention de soins  
des professionnels de  
santé

23/09/19  
Audition individuelle-  
Réunion Conseil et  
Prestation de serment

21/10/19  
Réunion Bureau

14/11/19  
Réunion et formation  
trésoriers et secrétaires  
à l'ONPP

15/11/19  
Conférence des  
Présidents à l'ONPP

21/11/19  
CLIOR

09/12/19  
Réunion Conseil en  
présence du Président  
de l'ONPP-M. Eric PROU  
et rencontre avec les  
pédicures-podologues  
de Bretagne

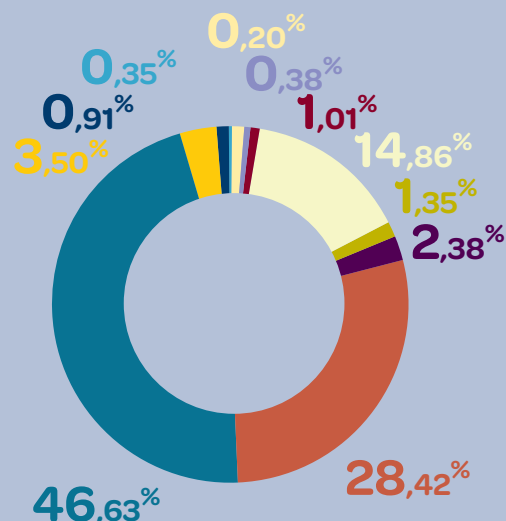
## Compte de résultat du CIROPP BRETAGNE - SPM

du 01/01/18 au 31/12/18

RECETTES	EN EUROS
DOTATIONS ONPP	93 406,73 €
FACTURATION ONPP ET PRODUITS FINANCIERS	3 376,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 783,49 €</b>

DÉPENSES	EN EUROS
ACHATS ONPP	187,86 €
ÉLECTRICITÉ ET GAZ	351,33 €
FOURNITURES DE BUREAU, D'ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENTS	933,10 €
LOC. IMMO. ET CHARGES LOC., TAXE FONCIÈRE ET LOC. DIVERSES	13 706,96 €
MAINTENANCE, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS, DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENTS, PUBLICATIONS	1 246,79 €
FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATION	2 194,55 €
INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION ET DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS (RÉUNIONS BUREAU, CONSEIL, CONCILIATION...)	26 216,40 €
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ET CHARGES SOCIALES	43 022,11 €
TAXE SUR SALAIRE ET FORMATION CONTINUE	3 233,10 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	838,38 €
DIVERS (HONORAIRES, FRAIS BANCAIRES, CHARGES EXCEPTIONNELLES...)	326,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 256,82 €</b>
<b>RESULTAT-BÉNÉFICE</b>	<b>4 526,67 €</b>

Compte de résultat 2018



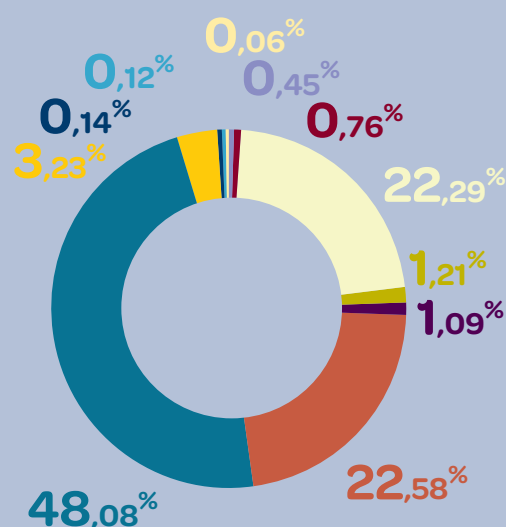
## Budget prévisionnel du CIROPP BRETAGNE-SPM

du 01/01/20 au 31/12/20

RECETTES PREVISIONNELLES	EN EUROS
DOTATIONS ONPP	89 500 €
FACTURATION ONPP, PRODUITS FINANCIERS	3 560 €
<b>TOTAL</b>	<b>93 060 €</b>

DEPENSES PREVISIONNELLES	EN EUROS
ACHATS ONPP	52 €
ELECTRICITÉ ET GAZ	420 €
FOURNITURES DE BUREAU, D'ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENTS	720 €
LOC. IMMO. ET CHARGES LOC., TAXE FONCIÈRE ET LOC. DIVERSES	20 982 €
MAINTENANCE, ENTRETIEN ET RÉPARATION, DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENTS, PUBLICATIONS	1 140 €
FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATION	1 025 €
INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION ET DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS (RÉUNIONS BUREAU, CONSEIL, CONCILIATION, PERMANENCES...)	21 257 €
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ET CHARGES SOCIALES	45 265 €
TAXE SUR SALAIRE, FORMATION CONTINUE	3 043 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	133 €
DIVERS (HONORAIRES, FRAIS BANCAIRES, CHARGES EXCEPTIONNELLES...)	114 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 151 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-1 091 €</b>

Budget prévisionnel 2020



# La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager

En 2015, l'ONPP initiait sa démarche qualité en pédicurie-podologie. Une action majeure, qui inscrivait notre profession dans une dynamique d'amélioration continue de ses pratiques, saluée à l'époque par Agnès BUZYN, alors présidente de la HAS. 1365 d'entre vous se sont engagés volontairement dans cette première étape et nous les en remercions. Le recul et l'expérience acquise nous permettent aujourd'hui de faire évoluer positivement cette démarche qualité, afin qu'elle puisse se généraliser à l'ensemble des pédicures-podologues.

## > Inscrire notre profession dans une démarche d'amélioration continue

Depuis ses débuts, la démarche qualité répond à la mission de l'Ordre National des Pédicures-Podologues de veiller à la qualité et à la sécurité des soins. Ce programme ambitieux a déjà permis d'agir concrètement en mettant à disposition des recommandations de bonnes pratiques et des « fiches qualité » et en développant un premier questionnaire d'évaluation. Nous devons aujourd'hui aller plus loin et impliquer un maximum de professionnels. C'est pourquoi l'Ordre fait évoluer sa démarche en la rendant plus simple d'accès et en la dotant de nouveaux outils pour donner à tous les pédicures-podologues, les moyens et l'envie de progresser en continu.

Cette nouvelle étape poursuit 7 objectifs :

- Améliorer la qualité de l'exercice des professionnels en cabinet et garantir la sécurité des soins, de manière homogène pour l'ensemble de la profession.
- Permettre au pédicure-podologue d'autoévaluer ses pratiques professionnelles et son installation.
- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue et acquérir une « culture qualité ».
- Consolider la confiance de ses patients.
- Valoriser notre profession auprès des autres professionnels de santé et la légitimer dans un parcours de soins coordonné.
- Optimiser la transmission de son cabinet.

## > Un nouveau questionnaire d'autoévaluation interactif

Pour soutenir cette nouvelle version de la démarche qualité, l'ONPP a conçu un outil interactif permettant un suivi plus adapté. Sur son espace personnel en ligne, le praticien retrouve désormais le questionnaire d'autoévaluation, réorganisé autour de 9 thèmes. Il couvre les multiples champs de l'exercice professionnel et interroge le pédicure-podologue sous les angles de l'infrastructure de son cabinet, de ses pratiques, de l'hygiène, de la communication ou encore de la sécurité. 15 à 20 minutes maximum sont nécessaires pour le renseigner, en une ou plusieurs fois. En fonction des réponses données, certaines précisions, points d'alertes ou de réglementation pourront être proposées. Enfin, grâce à un code couleur (vert, orange, gris), le pédicure-podologue identifie immédiatement les points à améliorer et peut suivre l'avancée de sa démarche qualité au fil des mois.

Dès que le professionnel a validé son autoévaluation, une analyse est réalisée et consultable ou téléchargeable sur son espace personnel.



## > Un comité de pilotage à l'écoute des professionnels

En cas de doutes, de questions ou de commentaires, le professionnel peut entrer en contact, via l'outil d'évaluation ou par mail, avec un membre du Comité de pilotage, afin d'obtenir des conseils personnalisés.

Constitué au niveau national, ce comité se compose à ce jour de six membres nommés pour leurs compétences particulières et leur sensibilité à la démarche. Formés à la bonne conduite d'une démarche qualité, ils ont pour mission d'accompagner les professionnels à toutes les étapes du processus.

En plus de leurs conseils personnalisés, une quinzaine de fiches sont mises à la disposition du praticien sous l'onglet démarche qualité du site de l'ONPP, autour de 5 thèmes : l'hygiène, l'infrastructure, la sécurité, le parcours du patient, la qualité et l'amélioration continue.

## BON À SAVOIR

SI VOUS EXERCEZ DANS PLUSIEURS CABINETS, EN TANT QUE TITULAIRE OU COLLABORATEUR, VOUS DEVREZ REMPLIR UN QUESTIONNAIRE POUR CHAQUE LIEU D'EXERCICE.

*Retrouvez plus d'informations sur la démarche qualité en ligne, sur le site de l'ONPP, ainsi que dans votre dernier numéro Repères. N'hésitez plus, lancez-vous dans la démarche qualité en accédant au questionnaire d'autoévaluation via le site [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) – Espace pro*

# Différents modes d'exercice de la profession de pédicure-podologue :

Le mode d'exercice le plus répandu de notre profession est le mode d'exercice libéral où le professionnel est seul au sein de son cabinet et indépendant. (art. R. 4322-34 du Code de la santé publique). Le professionnel peut exercer sous forme d'une EIRL vue plus loin.

S'ajoutent à ce mode d'exercice des modes très répandus tels que le remplacement sur une courte période, la collaboration libérale (art R. 4322-89 du CSP) ou encore l'exercice en groupe. Sachez que ces modes d'exercice imposent des obligations de déclaration auprès de votre Ordre Interrégional : envoi des contrats, des états des lieux, des statuts...

N'oublions pas le mode plus restreint mais qui se développe de l'exercice salarié auprès de structures de soins publiques ou privées.

Nous allons approfondir les différents modes d'exercice en groupe. Sachez que cette liste n'est pas exhaustive et que vous pouvez vous rapprocher de votre Ordre, de votre AGA, de votre expert-comptable ou de votre notaire pour savoir ce qui vous est le plus approprié.

Une remarque importante : Nous vous rappelons que vous pouvez soumettre à votre CIROPP vos contrats avant signature pour solliciter un avis.

## 1. SCM : la société civile de moyens :

Structure juridique dotée d'une personnalité morale, immatriculée au RCS et pourvue d'un capital social : registre du commerce et des sociétés. Réservée aux professions libérales elle permet aux pédicures-podologues d'être regroupés à d'autres professionnels de santé afin de mettre en commun les moyens matériels tels que le loyer, les charges de salariés ou encore l'achat de matériel. Le professionnel continue à exercer de façon libre et indépendante.

## 2. Le contrat d'exercice professionnel à frais commun :

C'est l'association la plus simple qui a pour objet tout comme la SCM la mise en commun des moyens. Mais elle n'est ni immatriculée au RCS et n'a pas de personnalité morale.

## 3. SEP : Société En Participation :

Mise en commun des moyens entre pédicures-podologues uniquement. Elle n'est ni enregistrée au RCS ni pourvue d'une personne morale.

## 4. SEL : Société d'Exercice Libéral :

Sociétés commerciales de forme mais ayant un objet d'exercice commun : dans notre cas l'exercice de la profession de pédicure-podologue, dans le respect du Code de déontologie et dont le professionnel garde son indépendance. Il en existe plusieurs formes que nous ne pourrions détailler mais dont la plus courante chez les libéraux est la SELARL (Suivent les SELAFA, SELCA ou encore SELAS).

## 5. La société de fait :

Dans ce cas les professionnels exercent sous une forme d'association sans en avoir fait les démarches de création. Cela peut être établi par un règlement interne ou un établissement de contrat afin de partager les frais communs des locaux par exemple mais pas de partager les honoraires. Dans ce cas le pédicure-podologue engage sa propre responsabilité face à un tiers.

## 6. SISA : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires :

Cette nouvelle forme de société permet le regroupement de professionnels de santé libéraux pour partage des moyens mais aussi pour la rémunération de certaines activités par expérimentation de nouveaux modes de rémunérations (ENMR). Elle nécessite la création de statuts posés par décret du 23 mars 2012.

## 7. EIRL : Entrepreneurs Individuels à Responsabilité Limités :

Depuis 2011 notre profession peut bénéficier de cette forme juridique qui permet au pédicure-podologue de protéger ses biens personnels en cas de faillite par exemple. Il est nécessaire de constituer un patrimoine d'affectation de tous les biens nécessaires à l'exercice professionnel. En cas de poursuite par un créancier professionnel du pédicure-podologue seul le patrimoine affecté pourra être poursuivi. Elle est soumise à déclaration annuelle et à une publicité. Ce n'est pas une société.

## RENCONTRE

Le lundi 9 décembre 2019, les élus du Conseil Interrégional de Bretagne en présence de M. Eric PROU, Président de l'Ordre national des pédicures-podologues, vous invitent à échanger sur notre profession à partir de 18 heures 30 au siège du CIROPP BSPM.

A l'issue de cette rencontre vous êtes conviés à un cocktail confraternel. Vous pouvez dès à présent poser vos questions via l'adresse mail du secrétariat ci-dessous.

Merci de prendre le temps de nous répondre pour un souci d'organisation soit par mail à : [contact@bspm.ciropp.fr](mailto:contact@bspm.ciropp.fr) ou par courrier à l'adresse indiquée ci-contre.

**Nous vous attendons nombreux !  
A très bientôt.**

## COUPON RÉPONSE

Nom  Prénom

VILLE

**Le lundi 09/12/2019 à 18 heures 30**

**ESPACE PERFORMANCE**

**Bâtiment H1**

**35769 SAINT-GRÉGOIRE**

Oui, je participerai  Non, je ne pourrai pas participer

Fait à  Le

Signature



# MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2019 au 30/09/2019

## Inscriptions 2019 - Jeunes diplômés

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
CORLAY	Nicolas	22	COETMIEUX	LE RALLU	Vanessa	35	S <sup>T</sup> AUBIN DU CORMIER
GAUTSCHI	Arthur	22	LANNION	PECOT	Erwan	35	BAIN DE BRETAGNE
PREVOST	Albane	22	PLOUFRAGAN	PRESCHOUX	Manon	35	LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
CLECH	Corentin	29	LOCQUIREC	PRIMARD	Antoine	35	MONTAUBAN DE BRETAGNE
FAVE	Yohan	29	GUIPAVAS	CARO	Amandine	56	LE SAINT
GOURVENEZ	Clémence	29	LANDERNEAU	ELUDUT	Steven	56	S <sup>T</sup> THURIAU
LE DEM	Milly	29	FOUESNANT	GONICHE	Margaux	56	AURAY
MOAL	Justine	29	LANNILIS	GUEGAN	Grégory	56	LORIENT
NOUGARET	Nolwenn	29	PLOUEZUCH	GUEHO	Maiwenn	56	MONTERBLANC
OLIVIER	Mathis	29	PLOMODIERN	KERVAN	Sylvain	56	GOURIN
QUENEZ	Agathe	29	LANDERNEAU	LE BRETON	Marion	56	PLOEREN
SIOU	Emmeline	29	BOHARS	LE DOARE	Claire	56	QUEVEN
ARDOUIN-LE BRAS	Maël	35	LA RICHARDAIS	LEFEBVRE	Bettina	56	SARZEAU
BLEICHNER	Paul	35	BETTON	MAHUAS	Montaine	56	THEIX
BOULAY	Clémentine	35	LANHELIN	MULLER	Théo	56	SENE
DAUGUET	Ophelie	35	LECOUSSE	NAEL	Noémie	56	CAMOEL
LAVILLONNIERE	Irène	35	NOYAL SUR VILAINE				

## Reprises d'activité

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
CHALOPIIN	Antony	29	BOURG BLANC				
GRALL GUYADER	Isabelle	29	PLOUGASTEL DAOULAS				

## Transferts du CIROPP BSPM vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
BINET	Loeiza	22	S <sup>T</sup> BRIEUC	CROPP PAYS DE LA LOIRE
DUAULT	Anne Laure	22	TREVE	CROPP NORMANDIE
PREVOST	Albane	22	PLOUFRAGAN	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
THOMAS	Camille	22	PLOUAGAT	CROPP PAYS DE LA LOIRE
MORVAN	Tanguy	29	PLABENNEC	CROPP NORMANDIE
POTIN	Marie	29	LE RELECQ KERHUON	CROPP NORMANDIE
AUBRY	Violaine	35	S <sup>T</sup> MALO	CIROPP IDF et OUTRE-MER
CHEREAU	Thomas	35	CHEVAIGNE	CIROPP IDF et OUTRE-MER
CLENET	Tristan	35	MORDELLES	CROPP PAYS DE LA LOIRE
DAUGUET	Ophelie	35	LECOUSSE	CROPP PAYS DE LA LOIRE
MALHERBE	ANAIS	35	RENNES	CROPP PAYS DE LA LOIRE
GUEHO	Maiwenn	56	MONTERBLANC	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
LEJEUNE	Mélanie	56	PLOUHINEC	CROPP GRAND EST
NAEL	Noémie	56	CAMOEL	CROPP PAYS DE LA LOIRE
THIBAUD	Jean	56	ELVEN	CROPP PAYS DE LA LOIRE

## Transferts d'un autre CROPP vers le CIROPP BSPM

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
METAYER	Alexis	22	QUEVERT	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
ABJEAN	Sean	29	BREST	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
LARDEUX	Estelle	29	LANMEUR	CROPP PAYS DE LA LOIRE
ALLAIN	Jonathan	35	RENNES	CROPP PAYS DE LA LOIRE
GUILLET	Didier	35	RENNES	CROPP PAYS DE LA LOIRE
LUCAS	Aurélié	35	FOUGERES	CROPP NORMANDIE
MAHE	Jenovéfa	35	L'HERMITAGE	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
BLOSCH	Pauline	35	PLEINE FOUGERES	CIROPP IDF et OUTRE-MER
DROULLON SALIBA	Aline	35	BETTON	CIROPP IDF et OUTRE-MER
MALLET	Gwenola	35	RENNES	CIROPP IDF et OUTRE-MER
BARBE	Edouard	56	ALLAIRE	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
HALLIER	Delphine	56	AURAY	CIROPP IDF et OUTRE-MER
BELARD DU PLANTYS	Josselin	56	S <sup>T</sup> JEAN EN BREVELAY	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
DELAHAYE	Anaïs	56	PONTIVY	CROPP PAYS DE LA LOIRE
DUFACTEUR	Christian	56	BADEN	CROPP NORMANDIE

## Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
BURET GUIHENEUC	Jeanne	35	MARTIGNE FERCHAUD	MAREC	Caroline	35	ST MALO
CHEVREL-GAPAIS	Marie-Claude	35	RENNES	MATOUS	Stanek	35	RENNES
GARIN	Clément	35	S <sup>T</sup> PIERRE DE PLESGUEN	MERCIER	Frederic	56	PONTIVY
GREGGI	Patrick	35	S <sup>T</sup> MALO	MONHAROU	Nicole	56	AURAY
LE ROHIC	Alexandre	56	PONTIVY				